

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Lyonnais](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c155f57dc4a897096b54a2cc>

Date d'obtention : 2022-05-27 12:20:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens de cette méthode d'intervention, c'est que c'est chaque intervenant a son rôle à jouer ! La trousse va être un outil précieux lorsque nous allons intervenir auprès d'adolescent victime et de l'investigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Personnellement, je vais me sentir plus en confiance lorsque j'aurais à faire ce type d'information. De plus, je constate que des activités de sensibilisation seraient fortement recommander auprès de nos parents et de nos élèves. Les statistiques sont impressionnantes! Nous devons y porter davantage attention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais porter attention à ma bienveillance et de bien remplir les outils de la trousse!